

VILLE D'ETTELBRUCK
EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Séance publique du 15 juillet 2024

Date de l'annonce publique de la séance : 4 juillet 2024

Date de la convocation des conseillers : 4 juillet 2024

Présents dans la salle des séances :

MMes/MM. Steichen, bourgmestre

Schaaf, Nicolay, échevins

Feypel, Steffen, Birchen, Angelsberg, Rasqui, Ries, Koks, Peiffer, Duarte, conseillers

Thomas, secrétaire communal, Schlessler, secrétaire adjointe

Absent et votant par procuration donnée à M. Feypel : M. Gutenkauf, conseiller

Point de l'ordre du jour : 9.5d

Objet : Subside extraordinaire à accorder à la société locale « Klammspann Ettelbréck » à titre de remboursement des frais d'acquisition de matériel de sécurité dans l'intérêt du mur d'escalade au hall omnisports Frankie Hansen à Ettelbruck

Le conseil communal,

Vu la demande de subside introduite par le club d'escalade local « Klammspann Ettelbréck » relative au remboursement des frais d'acquisition en 2023 et 2024 de matériel de sécurité dans l'intérêt du mur d'escalade au hall omnisports Frankie Hansen au Deich au montant total de **7 346,02 €** ;

Revu sa délibération du 13 juin 2022 portant octroi d'un subside extraordinaire **6 882,98 €** à titre de remboursement des frais avancés lors de l'acquisition en 2021 et 2022 de matériel de sécurité dans l'intérêt du mur d'escalade au hall omnisports Frankie Hansen à Ettelbruck ;

Vu que le collège échevinal propose, à l'instar du subside extraordinaire accordé en 2022, de prendre l'acquisition intégralement en charge et d'accorder ainsi un subside extraordinaire de **7 346,02 €**, représentant le montant total des frais avancés par « Klammspann Ettelbréck » ;

Revu sa délibération de ce jour portant approbation d'un crédit spécial de **180 000 €** à inscrire à l'article **4/825/221313/24029 - OCTROI DE SUBSIDES EXTRAORDINAIRES POUR LES ASSOCIATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES LOCALES** du budget 2024 pour assurer le financement des subsides extraordinaires votés aujourd'hui ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

décide à l'unanimité :

d'accorder au club d'escalade local « Klammspann Ettelbruck » un subside extraordinaire de **7 346,02 €** à titre de remboursement des frais avancés lors de l'acquisition en 2023 et 2024 de matériel de sécurité dans l'intérêt du mur d'escalade au hall omnisports Frankie Hansen à Ettelbruck.

Ainsi fait, lieu et date qu'en tête.

Pour extrait conforme.

Ettelbruck, le 16 juillet 2024

Le Bourgmestre,

Le Secrétaire,

Bob STEICHEN

Jean THOMAS

